

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU CANTAL

ARRÊTÉ N° 2023-95

PORTANT COMPOSITION DE LA

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE C

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du CANTAL.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et leurs établissements publics

Vu le procès-verbal relatif aux résultats des élections de la CAP C en date du 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté n°2022-159 en date du 09/12/2022 portant composition de la commission administrative paritaire de catégorie C,

Considérant que suite à des mouvements de personnel, il convient de remplacer certains représentants du personnel membres de la commission administrative paritaire de catégorie C,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La nouvelle composition de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C s'établit comme suit :

Représentants des collectivités

Représentants du personnel

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
DELRIEU TOURTOULOU Annie CASTANIER Michel CHAMBON Louis LAPEYRE René PLANTECOSTE Annie RODIER Nadine ROLLIN Cyrille VIDALINC Julien	ROUET Clément POULHES Christian FAUBLADIER Jean Michel DELAMAIDE Charly LEMAIRE Isabelle BENITO Patricia GRAS Jérôme FORESTIER Bertrand	LAMARCHE Hervé ASTIER Marie José CESSAC Pierre PAPON Stéphane AUBERT Cécile COUDON Stéphanie DUBOIS Dominique PIPEREAU Cécile	RAGONE Vincent ITIER Ludovic PRUNET Christelle MARTINE Marie ARVIS Patrick DUBREUIL Audrey DAUDE Christophe MISTRAL Cyril

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté adressée à Monsieur le Préfet du CANTAL.

Fait à AURILLAC, le 17/10/2023



